

<p>கொடுத்ததைக் கேட்டால் அடுத்ததாம் பகை</p>	<p style="text-align: center;">Lettre du CERCLE CULTUREL DES PONDICHERIENS ***** புதுச்சேரியர் கலை மன்ற மடல்</p> <p style="text-align: center;">Rédaction: M.Gobalakichenane 22 Villa Boissière, 91400 Orsay, France Email : ggobal@yahoo.com</p>	<p style="text-align: center;">ISSN 1273-1048 No.77 Septembre 2012</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;">Organe de Liaison des Ressortissants de l'Inde ex- française : Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon (et Chandernagor)</p>
--	---	---

சித்தர் பாடல்கள்-2 Les chants de Sittar -2

Nous avons publié, dans la LCCP no.55, cinq strophes du 'Sittar' Sivavâkkiyar. Les 'Sittars' condamnaient toute adoration d'idole, répétant que c'était pure perte de temps et d'argent. Tels les humanistes, ils conseillaient de trouver la Vérité en soi-même. Les exercices de maîtrise du corps n'étaient pour eux que les prémices pour parvenir ensuite à la maîtrise de la pensée et de l'émotion. Ils recherchaient la Libération par le 'jâna yoga' (intelligence) plutôt que par le 'hatha yoga' (corps). Ils préconisaient des médecines naturelles à bases de plantes, ce qui constitue la base de la médecine actuelle dite 'Ayurvédique'. Insistant sur l'égalité de tous devant la naissance, la maladie et la mort, ils condamnaient le système de castes. Leurs déclamations chantées en poèmes à leurs disciples et gravées sur des 'ôles' (feuilles de palmier) ont été perdues pour la plupart; et, parmi celles conservées dans les archives et bibliothèques du monde, certaines restent inintelligibles. Voici cinq autres poèmes du même philosophe errant.

பண்டுநான் பறித்தெறிந்த பன்மலர்கள் எத்தனை?
பாழிலே செபித்துவிட்ட மந்திரங்கள் எத்தனை?
மிண்டனாயத் திரிந்தபோது இறைத்தநீர்கள் எத்தனை?
மீளவும் சிவாலயங்கள் சூழவந்தது எத்தனை?



அண்டர்கோன் இருப்பிடம் அறிந்துணர்ந்த ஞானிகள்
பண்டறிந்த பான்மைதன்னை யார்அறிய வல்லரே?
விண்டவேதப் பொருளையன்றி வேறுகூற வகையிலாக்
கண்டகோவில் தெய்வமென்று கையெடுப்ப தில்லையே

இருக்குநாலு வேதமும் எழுத்தையற ஒதினும்
பெருக்க நீறு பூசினும் பிதற்றினும் பிரான்இரான்
உருக்கி நெஞ்சை உள்கலந்திங்கு உண்மைகூற
வல்லீரேல்
சுருக்கமற்றச் சோதியைத் தொடர்ந்துகூடல் ஆகுமே!

கறந்தபால் முலைப்புக்கா, கடைந்தவெண்ணை மோர்ப்புகா,
உடைந்தபோன சங்கினோசை உயிர்களும் உயிர்ப்புகா,
விரிந்தபூ உதிர்ந்தகாயும் மீண்டும்போய் மரம்புகா,
இறந்தவர் பிறப்பதில்லை, இல்லை, இல்லை, இல்லையே

மீனிறைச்சி தின்றதில்லை அன்றும் இன்றும் வேதியீர்
மீனிருக்கும் நீரல்லோ மூழ்வதும் குடிப்பதும் !
மானிறைச்சி தின்றதில்லை அன்றும் இன்றும் வேதியீர்
மானுரித்த தோலல்லோ மாப்பு பூணூல் அணிவதும் !

சிவவாக்கியர், சிவவாக்கியம்

Que de fleurs cueillies et jetées en offrandes !
Que de vaines prières récitées !
Que d'eau versée lors des difficiles périples !
Que de temples de Siva visités pour la
Délivrance !

Mais, qui comprend les paroles des Sages
Qui avaient compris jadis où résidait Dieu ?
Ne répétant que les Védas creux, ne joignons pas
les mains
Croyant Le voir dans le temple !

Même récitant sans fautes les quatre Védas,
Et, cendres au front, murmurant toujours les prières,
vous ne verrez pas Dieu !
Mais, si vous pouvez expliquer, en extase, la Vérité
bien comprise,
Alors seulement vous parviendrez à fondre dans la
Lumière infinie.

Une fois trait, le lait ne rentre plus dans le pis, ni le
beurre dans le lait caillé;
Ni le son dans la conque, ni l'âme dans le corps;
La fleur éclore et le fruit tombé ne retournent pas à
l'arbre:
Le décédé ne renaît pas, non, non et non !

En suivant les Védas, vous ne mangez pas de poisson !
Mais pour le bain et la boisson, vous utilisez l'eau
dans laquelle il vit !
En suivant les Védas, vous ne mangez pas de cerf !
Mais vous portez sur la poitrine la corde sacrée faite de
sa peau !

Sivavâkkiyam (trad. par Cávéry Ostyn)

Durfort de Civrac, Maire de Pondichéry (1791-1792) 1791-1792இல் புதுச்சேரியின் மே(ய)ர் சிவராஜ்

Le Professeur Jean Renault, lors de son allocution de fin d'année scolaire, le 29 avril 1953 au Collège français de Pondichéry, sur la vie et l'œuvre de Gabriel Jouveau-Dubreuil, rappelait que ce dernier 'clama fort que la vraie gloire de Pondichéry est non pas seulement d'avoir été la capitale de Dupleix mais aussi et surtout d'avoir été la seule ville d'Asie où les idées de la Révolution française ont été exportées et appliquées en même temps qu'en France...' (cf. LCCP no.39)

Lors de la publication du 'Journal de Virânaicker II (1778-1792)', nous avons attiré l'attention des chercheurs intéressés par cette période dans les Comptoirs français et dans le sud-indien sur les personnages importants cités, comme Bellecombe (LCCP no.69), Bussy (LCCP no.56), les frères Monneron (LCCP no.51), Suffren (LCCP nos.15 et 59), De Fresne (dernier gouverneur de Pondichéry), Civrac, Soluminiach, etc. En 1886, H.Castonnet des Fosses avait publié, à Angers, un opuscule de 24 pages intitulé 'M.de Durfort de Civrac, maire de Pondichéry (1790-1792)'.

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits du Journal tamoul -avec les nos. de pages et les dates 'tamoules'- complétant les informations de H.Castonnet des Fosses. Virânaicker II cite Civrac six fois en tamoul et cinq fois en français.

- p.169 : Le 10 août 1788 (âdi 30)

Le vaisseau *le Cham[e]au* (1), parti de Brest, est arrivé aujourd'hui en rade de Pondichéry. Après son départ de France en février, il avait été pris dans une tempête et avait connu d'énormes difficultés. Aussi lui fallut-il six mois pour arriver ici.

Le matin du lendemain 11 août, le comte de Civrac, Maréchal des Camps, et cinquante soldats d'artillerie descendirent de ce vaisseau.

Le comte de Civrac, Maréchal des camps étant quelqu'un de grande noblesse qui avait dilapidé sa fortune dans les jeux et causé beaucoup de troubles, le roi de France le fit partir de France pour Sindou (2).

- p.179-180 : Le 25 février 1789 (mâci 17)

Le général *Cte de Conway* apprit aujourd'hui que *M. Cte Durfort [de] Civrac, maréchal des camps*, le commandant des cipayes *M.Kerjean*, un officier de l'artillerie, un officier de la Marine et quelques autres s'étaient adonnés au jeu chez le contrebandier de céréales *Bonnefoy*. Il envoya son 'ordonnance' (3) et fit mettre ces personnes en résidence surveillée pendant 15 jours. Il avertit également que, quelle que soit la position de la personne, si elle pratiquait désormais le *jeu de hazard*, elle perdrait sa fonction et subirait une punition sévère avant d'être embarquée et renvoyée en France.

On avertit *Bonnefoy* que, si désormais quelqu'un jouait chez lui, il serait puni de la même façon.

- p.205 : Le 2 mars [1790]

Ce matin, le pavillon était hissé. A huit heures, les habitants de la ville, les militaires et les autres Français, au nombre total de six cents, vinrent un à un se rassembler au gouvernement.

Selon la décision prise hier que chacun viendrait remettre ses propositions par écrit, les mémoires apportés par tous furent lus et largement discutés. Et l'on nomma M.Moracin comme 'président de la nation', Civrac comme 'commissaire' et Mercier comme 'secrétaire'. Tous donnèrent leur accord par acclamation, en disant 'approuvé'. Puis, ils crièrent à haute voix : *Vive la Nation, Vive le Roi*.

- p.207 Le 11 [mars 1790] - panguni 1

A cinq heures de l'après-midi, tous les 'habitants' vinrent au gouvernement et tinrent réunion jusqu'à six heures et demie. Comme il avait été convenu que chacun remettrait par écrit ses propositions aux 'commissaires', tous les mémoires furent lus. Il parut alors nécessaire d'en nommer quelques uns au 'comité' et, comme les *chefs de quartier* responsables des habitants des rues du sud, du nord, de l'est et de l'ouest ne parvinrent pas à s'entendre, il y eut beaucoup de discussions jusqu'à neuf heures du soir. Les gens tels que *Mrs.Moracin*, Civrac, Coulon, *St.Fulgence*, *Richemont* débattirent beaucoup.

A la fin, il fut convenu qu'on joindrait aux personnes susmentionnées soixante-cinq personnes de plus et que toutes les décisions seraient prises conjointement avec elles.

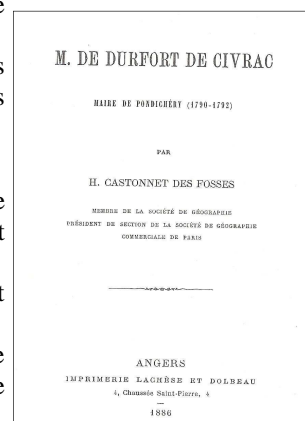
- p.220-222 : Le 21 octobre 1790 - arpici 8

...Et M.Coulon déclara que, pour que les élus susnommés puissent traiter les affaires conformément aux décisions prises, un lieu approprié leur serait affecté et qu'ils commenceraient à travailler à partir du 14 novembre.

(1) En italique ce qui en français dans le texte

(2) nom tamoul en usage au 18^{ème} s. pour désigner l'Inde ou plutôt les Indes

(3) entre '...' pour indiquer la translittération tamoule dans le texte



Voici les détails des dix-neuf personnes composant la *Chambre Municipale* :

Officiers qui composent la chambre municipale

Maire : Mr.Coulon

Mrs Glain, Combemale, Lafontaine, Lerridé, White, Procureur Finiel

Notable[s](4) : 66 L'Empereur, 42 Bayote, 44 Meder, 46 Lafay, 44 Gérardot, 63 Blin de Grincourt, 42 Fumeron, 46 Duruth Dombale, 45 Biancourt, 44 Saligny, 43 Cazenave, 42 Lestache
19 personnes

Membres du comité représentatif des citoyens de Pondichéry:

Mrs. Moracin Président, Sabatier Secrétaire, Civrac, La Sauvagère, ...

- p.222 : Le 13 novembre [1790] - kârttigai 1

Cet après-midi, M. Coulon se rendit chez le chef de police, M. Reynaud, pour reprendre en main la conduite des affaires de police. M. Reynaud convoqua devant lui tous les officiers de police et d'autres. Il fit la *présentation* et leur demanda à haute-voix de servir désormais, à la satisfaction de M. Coulon et des autres officiers de la chambre municipale, aussi fidèlement qu'ils l'avaient servi.

M.Coulon ajouta que tout irdu moment qu'ils exécutaient les ordres loyalement et correctement mais qu'autrement ils perdraient leur emploi. Il leur demanda de venir le 15 matin à l'*Hôtel de ville* affecté pour la suite des affaires et indiqua qu'il préciserait alors les ordres suivants.

- p.256 : Le 3 septembre [1791]

Lors de l'assemblée d'aujourd'hui, il fut décidé de nommer *Mr. [le] comte de Civrac* comme *Maire* et *Mrs. Doumergue, la Forge, Sabathier* comme *Officiers Municipaux ou Echevins*, en remplacement des personnes précédentes. Au cas où les nouveaux devraient quitter leur poste, pour cause de maladie ou autre raison ou parce qu'ils abandonneraient la fonction de leur propre gré, on nomma sept 'notables' afin que les affaires soient conduites correctement sans discontinuer et ??? de retard.

Ce sont : *Mrs. Boutroux, Adville, Milbés, Alyx, Ramadié, Joly, Michel*

- p.256 : Le 9 septembre [1791] - âvani 27, vendredi

Aujourd'hui, tous les officiers susmentionnés se rendirent ensemble chez 'le Maire', M.Civrac et partirent avec lui à la 'municipalité' pour prendre la relève des affaires des anciens responsables. Ils allèrent ensuite, avec tambour et bannières, au 'gouvernement' pour présenter leur respect au 'général' (5) et retournèrent à la 'chambre municipale'.

- p.257 : Le 1er décembre [1791] - kârttigai 19

Conformément à l'ordre qui avait été ordonné au fils de Sri Tirouvengadappillai (6) d'amener tous les chefs notables locaux à la 'municipalité', tous arrivèrent.

Le maire M. Civrac annonça à Pillai et à Sri Nayinâttaimoudéliyâr la chose suivante :

"Les représentants nommés par nous qui ont été envoyés en France pour expliquer et défendre la cause de 'Poudouvainagarappattanam' ont dû, pour conduire les affaires de notre ville et couvrir les dépenses, emprunter seize mille Roupies. Nous avons décidé que les Français de cette ville supporteraient une part de huit mille Roupies et les Tamijars l'autre part de huit mille Roupies. Il faut répartir entre vous cette somme et organiser la collecte très vite".

Il dit que, dans cette ville, il y a au total six cents 'habitants' français et sept mille 'Tamijars' et ajouta que la grande somme nécessaire a été répartie équitablement, sans aucune distinction.

- p.262 : Le 18 février [1792] - mâci 10, samedi

Voici les nouvelles d'aujourd'hui du *Conseil Supérieur* :

Comme expliqué plus haut, il avait été annoncé qu'une récompense de cent pagodes serait offerte à ceux qui viendraient dire qui était l'auteur de l'enlèvement du pavillon. Suite à cela, Periyanna nayinard (7) et son oncle Koumarappa nayinard rapportèrent au 'maire M.Civrac' que, d'après le paria nommé Sôlai et la métisse Mariannâ, c'étaient les officiers militaires qui l'avaient enlevé. Le 'maire' l'écrivit à M. Fouquereaux et cette information fut portée à la connaissance de M. De Fresne.

Aussi, M. De Fresne arriva au Conseil et, convoquant tous les officiers de l'armée au Conseil, annonça la dite nouvelle. Ceux-ci furent furieux et jurèrent, le sabre au clair, qu'ils n'avaient pas fait cela et qu'ils n'en avaient pas eu l'intention. Ils exigèrent avec colère que ceux qui les avaient dénoncés apportassent des preuves et que, dans le cas contraire, ils ne les laisseraient pas impunis. Quand on demanda à M.Civrac, celui-ci répondit qu'il avait rapporté ce qu'avait dit le nayinard.

Aussi, le Conseil décida-t-il de mener une enquête approfondie et se dispersa.

- p.270 : Le 18 [juillet 1792] - âdi 7

M.Civrac qui était très malade depuis longtemps décéda aujourd'hui. M. De Fresne et les notables allèrent ensemble avec les 'soldats' de l'armée, tambour et autres pompes, pour suivre le corps jusqu'à l'église. Après l'office religieux, les soldats tirèrent trois salves de coups de fusil.

Le susnommé étant quelqu'un de haut rang, les quatre personnes suivantes, à savoir - *Messieurs De Fresne, de Soluminiach, Despinasse, Duplessis* - tenaient le corbillard aux quatre coins.

Extraits du '*Journal de Virânaicker II (1778-1792)*', Ed.Narramij Pathippagam, Madras, 1992

(4) Les chiffres précédant les noms semblent donner les âges

(6) Il s'agit de Tirouvengadappillai IV

(5) Il s'agit du gouverneur De Fresne

(7) Prévôt, pour la police et la justice des Tamouls



Illustration de couverture
Le Journal de Virânaicker II
(1778-1792)

Tsunami à Yanaon le 17 mai 1787 17 மே 1787இல் 'ஏன'த்தில் சுனாமி

Le tsunami de 26 décembre 2004 a suscité quelques articles dans le Trait-d'Union (TU), mensuel français paraissant à Pondichéry. Ainsi, C.Marius a publié "Tsunami et mangroves" dans le TU de mars 2005, P.Bourdat "Un tsunami au temps de François Martin" dans le TU d'avril 2005 et nous-même "Tsunami à Yanaon en 1787?" dans le TU de mai 2005, en nous basant sur notre publication tamoule de 'Journal de Vîrânaicker II' dans lequel l'auteur cite une lettre de Yanaon de 20 mai, reçue à Pondichéry le 30 mai. D'après cet auteur, la lettre rapporte les énormes dégâts causés là-bas par cette catastrophe.

En mai 2010, un nouveau tremblement de terre près d'Aceh (Sumatra) a fait craindre pendant quelques heures l'arrivée possible d'un raz-de-marée sur la côte de Coromandel. Et ce fut l'occasion à Jean Deloche, historien de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, de publier en primeur, dans le TU de mai 2010, une introduction à la description d'une catastrophe naturelle analogue décrite par Pierre Sonnerat, commandant de Yanaon. Nous avons voulu marquer également l'événement en publiant, dans la 'Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens' no.68 de juin 2010, l'article 'Le Tsunami de Yanaon en 1787 évoqué par Vîrânaicker II' dans son Journal (p.145).



Entrée de Yanaon -Yanam en Anglais-
(Source: Wikipedia)

Récemment, le 30 décembre 2011, Pondichéry a connu le terrible cyclone 'Thane'. Les importants dégâts subis nous ont conduit à revoir quelques registres anciens à la Bibliothèque Nationale de France et exhumé alors un document (1) confirmant les informations précédentes sur le tsunami de Yanaon. En voici le contenu (2) reproduit tel quel:

"Pondichéry 16 juillet 1787

Monseigneur,

Le **17 mai dernier** un ouragan si violent que de mémoire d'hommes on ne s'en rappelait pas de pareil a dévasté la même aldée d'Yanaon et toutes celles des Anglais qui l'avoisinent. Presque toutes les maisons ont été renversées, tous les vaisseaux jetés à la côte et *la mer ayant reflué subitement vers la terre avec une élévation de quatorze pieds*. L'inondation a été générale et un grand nombre d'habitans de tout le pays a péri ou par l'effet même de l'ouragan ou par la famine momentanée qui en a été la suite. Dès que nous avons appris ce désastre nous avons expédié un petit bateau pour porter quatre cents sacs contenant soixante mille livres de ris (sic) à nos malheureux habitans. Ce grain leur a été gratuitement distribué au nom du roi et est arrivé fort à propos pour les empêcher de périr de faim et de misère".

Une recherche systématique des témoignages similaires en télougou, ourdou ou persan, de même qu'en anglais, en raison de l'existence alors des loges anglaises sur la côte télougoue, pourrait apporter quelques éléments supplémentaires.

En attendant, on peut affirmer, dans le cadre de nos connaissances actuelles, que le tsunami a dévasté la région le 17 mai 1787 et que l'on a reçu à Pondichéry une lettre de Yanaon, datée du 20 mai, écrite quelques jours plus tard à la reprise de la vie normale.

M.Gobalakichenane

(1) NAF 8929, fo.145 "Lettres communes de **M.M.Cossigny et Moracin** au Ministre de la Marine".

(2) En marge, note manuscrite du copiste (ou du conservateur des Manuscrits orientaux) : "Comptes rendus de divers accidents arrivés à Yanaon et Pondichéry en mai 1787".